

Compte rendu du CSE du 25 mai 2020

Didier SALAMITOU, Clarisse AUFFRAY, Alain DARMENDRAIL, Stéphane BOUQUET, Cyril FESQUINNE, Michel MAURY, Jakes OLAZAGAZTI, représentaient la CFDT à cette réunion en visio conférence du CSE .

POINT DE LA CSSCT « COVID 19 » DU 20 MAI :

Bilan sanitaire :

- A Biarritz, il y a eu 20 suspicions qui sont sorties du spectre. Pas de cas contact.
- 4 groupes DASSAULT (80 personnes) ont suivi la réunion de « briefing COVID 19 » ainsi qu'un groupe SODEXO.
- Le port du masque est bien respecté. Des masques visières sont disponibles pour ceux qui veulent compléter leur protection.
- Concernant le plan de prévention des sous traitants, 117 avenants ont été rédigés et envoyés.
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique à pied seront déployés dans l'établissement et dans toute la société. Pour la petite histoire, le fournisseur est du Pays Basque.

Présence : 250 personnes arrivées sur le site dans le cadre des phases Priorités DG, phase 1+ et 2. 6 personnes sont à Mérignac et 2 à Toulouse. 132 personnes sont en télétravail et 4 élus sont dotés de portables pour participer aux réunions avec la DG en visioconférence.

Déchets : Le protocole sanitaire COVID 19 DGQT 53818 inclut un article qui précise que les déchets liés aux consignes sanitaires (masques, gants, lingettes, combinaisons et blouses jetables) doivent être jetés dans des poubelles à sac plastique . Lorsque le sac est plein, il est évacué après un stockage de 24 heures.

Jauge : la direction fait appliquer la jauge de 4 m² par personne dans tous les secteurs de l'usine ramenée à 2,25 m² si le local est ventilé et si le temps passé dans le local n'excède pas ¼ d'heure. Ces mesures s'ajoutent à celles de distanciation sociale de 1,50 m et 2 m suivant les cas.

Vestiaires : à partir de début juin les vestiaires seront modifiés et organisés pour permettre la distanciation sociale. Le compagnon devra nettoyer son banc et son armoire avant chaque sortie du vestiaire et suivra un sens de circulation. Un nettoyage général journalier sera fait. Des robinets et urinoirs ont été momentanément condamnés pour respecter les distances.

Restaurant d'entreprise : l'organisation prévue a démarré le 25 mai de 11h à 13h35. 3 zones de repas ont été matérialisées avec des sens de circulation précis. Le temps de repas dure 30 minutes. Le repas est unique et son prix est fixé à 3,90€. La CFDT trouve ce prix cher pour un repas froid et nous avons demandé à la direction que la SODEXO informe les membres de la commission restaurant du détail de ce prix pour une totale transparence. Les sous-traitants n'ont pas accès pour l'instant au restaurant. La SODEXO a commandé un lecteur de Carte Bancaire (paiement sans contact). C'est incroyable ce que cette situation d'épidémie aura, malgré tout, débloqué des questions sur lesquelles nous n'arrivions pas à avancer depuis des années !!!

Parkings et chantiers : parkings silos et hall 51 seront livrés au 14 juillet et fin d'année. Les salariés de ces chantiers sont soumis à des mesures sanitaires contrôlées et mises à jour quotidiennement.

Le parking vélos a été relocalisé derrière l'Algeco du poste des gardes de l'entrée. Déjà, la CFDT a noté qu'il était trop petit. La Direction compte l'agrandir après la livraison de l'autoclave du hall 51.

Le parking moto se situe désormais sur le parking bus jusqu'à la livraison des silos. La direction ne veut pas activer les bus usine tant que la Direction Générale n'a pas donné son feu vert. M. AUBOIN précise que ce service qui n'est pas sous son contrôle engage quand même sa responsabilité et il ne veut pas aller au-delà des consignes centrales.

Mauvaise nouvelle, Castorama refuse, pour des raisons liées au COVID, de prêter son parking.

PLAN DE CHARGE : le nouveau PGP n'est pas connu. Le prochain CSEC devrait le présenter mais la date n'a pas été fixée.

LANCEMENT PHASE 3 : l'objectif est la remontée d'activité progressive vers le plein emploi et la sortie du chômage partiel. L'encadrement et le tertiaire (120 personnes) sont passés à 7h60 dès aujourd'hui pour tester la nouvelle organisation du restaurant d'entreprise. A partir de début juin, les télétravailleurs feront un mix télétravail/présence sur site.

TELETRAVAIL : la direction locale n'a aucune information quant à la prise en charge des frais liés au changement d'abonnement internet et matériel spécifique acheté par les salariés. Le PDG l'avait accepté en CSEC. A suivre...

SOUS-TRAITANCE : une cellule de crise s'est mise en place à DGA et suit de près la situation de nos sous-traitants. Localement la Communauté d'agglomération et la chambre de commerce sont très attentives à l'évolution de ces sociétés qui ont des difficultés. Dassault s'attend à des difficultés qu'il faudra gérer.

CONGES D'ETE : le travail pendant les congés dépendra de l'avancée des travaux sur les F6X et NX. Il n'est pas prévu d'accueillir du personnel qui aurait eu leurs réservations de vacances annulées.

TRAVAUX HALL 3 : ils démarreront un peu avant les congés d'été avec le désamiantage de la cloison hall 3/UP2R. L'UP2R déménagera au hall 50.

GARDE D'ENFANTS : la CFDT a dénoncé le fait que les personnes qui ont été mises en garde d'enfant (donc en arrêt maladie) le 16 mars n'aient pas été basculées le 18 mars en arrêt d'activité payé 100% par Dassault Aviation jusqu'au 3 avril. Car les personnes en garde d'enfant auront une incidence sur leur rémunération (participation et intéressement) alors que le préambule de l'accord mentionne que « la rémunération est maintenue à 100% pour l'ensemble des salariés ».

MOBILITE –STATIONNEMENT à partir de la phase 3 : la CFDT a adressé un courrier à la direction le 13 mai pour suggérer quelques pistes. La direction ne répond pas à nos attentes : l'entrée CSE ne sera pas ouverte (celles et ceux qui venaient à pied ou en bus des lignes 32 ou 36 devront ajouter 1,5 km de marche), les bus Dassault ne repartiront pas, la navette du parking Adour ne sera pas remise en service. Pour le covoiturage et le parking des personnes à mobilité réduite, la direction réfléchit à un covoiturage à 2 personnes conformément aux gestes barrière. Pour gagner du temps et des places, la direction pourrait s'inspirer de la proposition faite par la CFDT il y a 18 mois à savoir toutes les places parking à l'intérieur de l'établissement, hormis celles réservées pour les personnes handicapées, doivent être dédiées au covoiturage à 2 personnes par véhicule.

ACTIVITES CSE : La Direction Générale a confirmé que la situation de chômage partiel influe sur le montant des subventions des CSE. Nous le savions et les Organisations Syndicales avaient demandé à la Direction, lors de la négociation du chômage partiel, de compenser cette perte. Une fois de plus la Direction est restée sourde et ne fera aucun geste.

Les salariées du CSE reviendront le 2 juin. Des adaptations seront faites en fonction des mesures sanitaires et nous envisageons le service aux salariés à partir du 4 juin dans le respect le plus strict des gestes barrières.